



Avenant N° 2 à la convention de service comptable et financier

Entre

BORDEAUX METROPOLE, représentée par Madame Christine BOST, sa Présidente, autorisée aux fins des présentes par délibération N°2024- en date du 5 juillet 2024

Et

La DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP), représentée par :

- Monsieur Samuel BARREAULT, Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde
- Madame Danielle MOLIA, Administratrice des Finances Publiques, Chef de Service Comptable – Service de Gestion Comptable Bordeaux Métropole

Les parties décident de modifier par le présent avenant la Convention de Service Comptable et Financier signée le 26 juillet 2019, modifiée par l'avenant N° 1 signé le 17 mars 2023.

La convention actuelle a été conclue pour une durée de cinq ans (2019-2024) **Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention de 2 ans soit jusqu'au 30 juin 2026.**

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait en quatre exemplaires,

à Bordeaux, le

Le Directeur
Régional des
Finances publiques

L'Administratrice
des
Finances Publiques

La Présidente de
Bordeaux Métropole

Samuel
BARREAULT

Danielle MOLIA

Christine BOST